

**REUNION CONJOINTE DES COMITES CONTRE LE TERRORISME ET 1267
"MENACES ET TENDANCES EN MATIERE DE FINANCEMENT DU TERRORISME
ET MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 2462 (2019) DU CONSEIL DE
SECURITE"**

**INTERVENTION DE M. NICOLAS DE RIVIERE,
REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRES DES NATIONS UNIES**

New York, le 18 novembre 2021

Je remercie les présidents des comités contre le terrorisme et 1267 pour avoir organisé, avec l'aide précieuse de la DECT, cette réunion sur un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Je salue la présence de la Directrice adjointe de TRACFIN, Mme Manon Perrière, qui a illustré les efforts de la France en matière d'enquête financière.

La lutte contre le financement du terrorisme doit être une priorité pour tous et un effort collectif. J'aimerais souligner l'importance de la coopération des Etats avec les agences des Nations Unies dont l'ONUCT et au-delà, avec tous les partenaires concernés. L'implication du secteur privé est primordiale. Je salue le rôle essentiel du GAFI et remercie son président M. Pleyer, pour sa participation aujourd'hui.

La résolution 2462 donne les outils nécessaires aux Etats pour prendre les mesures nécessaires afin de tarir ces sources de financement. Sur cette base, nous devons adapter nos cadres juridiques et opérationnels afin d'améliorer la transparence des flux financiers, de renforcer le partage d'information et de développer la coopération avec le secteur privé. La résolution 2462 a également marqué un tournant pour le droit international humanitaire. C'est la première résolution du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme, sous chapitre 7, qui inclut des dispositions exigeant des Etats que les mesures prises pour lutter contre le terrorisme respectent leurs obligations au titre du droit international et les exhortant à prendre en compte l'impact de ces mesures sur l'action humanitaire.

Alors que la crise en Afghanistan a accentué la menace terroriste, et que cette menace reste particulièrement élevée au Sahel, plus que jamais nous devons agir. Pour empêcher les terroristes de commettre leurs actes de barbarie, il faut les priver de ressources, partout, y compris en ligne. Nous devons préserver les outils à notre disposition. Je pense notamment au régime de sanctions, dont le 1267 dont nous allons renouveler les dispositions le mois prochain. Mais nous devons aller plus loin. Les terroristes inventent de nouvelles méthodes de financement et nous devons nous assurer que notre réponse collective est également à jour et coordonnée. L'utilisation accrue des crypto-monnaies et des cagnottes en ligne est une source de préoccupation majeure. Les cas récents de démantèlement de réseaux de financement du terrorisme ont montré que la seule réponse possible est mondiale. Nous devons accroître la coopération et le partage d'information, mais aussi continuer à renforcer les capacités dans toutes les parties du monde pour nous assurer qu'aucun pays n'est vulnérable et que personne ne se retrouve seul.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que le respect des droits de l'homme, du droit international et du droit humanitaire international n'est pas une option dans la lutte contre le terrorisme. Il est la condition d'une action efficace et une obligation morale envers les survivants de cette barbarie. Merci.